

# Note d'information aux candidats

## Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (INSCRIPTION ADMISSION CAFFA – Session 2021)

La création du CAFFA introduite par [l'arrêté du 20/07/2015](#) conduit à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant en exercice aux attendus de l'examen.

Au cours de la seconde année, il subit les deux épreuves d'admission. Des modules de formation sont prévus pour préparer les épreuves d'admission.

### Inscriptions admission CAFFA

---

#### Modalités d'inscription

Les candidats s'inscrivent obligatoirement auprès du rectorat où ils exercent leur fonction.

**Seuls les candidats admissibles aux sessions 2017, 2018, 2019 ou 2020 peuvent s'inscrire aux épreuves d'admission du CAFFA.**

Le registre d'inscription est ouvert du **vendredi 09 octobre 2020, 12h au vendredi 13 novembre 2020, minuit.**

Le formulaire de choix de l'épreuve de pratique professionnelle fait office de formulaire d'inscription.

Le candidat effectue son inscription sur l'application dédiée <https://portail.ac-nancy-metz.fr/caffa> à l'aide de son identifiant académique et de son mot de passe personnel, **entre le vendredi 09 octobre 2020, 12h au vendredi 13 novembre 2020, minuit.**

**Le candidat issu d'une autre académie doit justifier de son admissibilité au CAFFA (copie de l'arrêté d'admissibilité) aux sessions 2017, 2018, 2019 ou 2020 (copie du courrier rectoral) et se rapprocher directement du Service des Examens et Concours – DEC1.**

#### Nature des épreuves

##### Les épreuves d'admission :

###### 1 - Épreuve de pratique professionnelle

L'épreuve consiste, **au choix du candidat**, soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative – disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés -, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation ou de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien).

## 2 - Mémoire professionnel

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Le candidat devra déposer son mémoire professionnel **du lundi 01 février 2021, 12h au mercredi 10 mars 2021, minuit** sur l'application dédiée <https://portail.ac-nancy-metz.fr/caffa>

<b>Calendrier des épreuves d'admission 2021</b>	
Période d'inscription (choix de l'épreuve de pratique professionnelle)	<b>Du vendredi 09 octobre 2020, 12h au vendredi 13 novembre 2020, minuit</b>
Epreuve de pratique professionnelle	<b>Du lundi 04 janvier 2021 au vendredi 16 avril 2021</b>
Période de transmission du mémoire professionnel	<b>Du lundi 01 février 2021, 12h au mercredi 10 mars 2021, minuit</b>
Epreuve de soutenance de mémoire (dates provisoires)	<b>Du lundi 19 au mercredi 21 avril 2021</b>

## Références réglementaires

[Décret n°2015-885](#) du 20/07/2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

[Arrêté du 20/07/2015](#) fixant l'organisation du CAFFA

[Circulaire du 21/07/2015](#) (BO n°30 du 23 juillet 2015)

[Référentiel de compétences professionnelles](#) du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 de la circulaire du 21/07/2015)

[Synthèse des compétences du candidat](#) (annexe 2 de la circulaire du 21/07/2015)